

SOUTIEN DES FORCES

LES RÉSERVISTES DU SCA

À l'occasion du 10^e anniversaire du SCA, voici un tour d'horizon de ce service qui emploie quelques 1 400 réservistes dans ses rangs.

Le Service du commissariat des armées (SCA), service d'administration générale des armées, vient de célébrer son 10^e anniversaire (fondé le 1^{er} janvier 2010). Fort d'un effectif de 24 425 hommes et femmes, le SCA dénombre dans ses rangs 12 328 militaires et 12 097 civils. Le SCA est le quatrième employeur de personnel militaire et compte 40% d'effectifs féminins.

Les compétences de ce personnel s'exercent dans plus d'une dizaine de métiers et filières : achats, finances, logistique, droit, audit, ressources humaines, contrôle de gestion, management des systèmes d'information, ingénierie biomédicale, restauration, hébergement et loisirs, administration générale, aide à la décision, management des programmes d'armement. Les commissaires des armées peuvent ainsi être amenés à exercer deux à trois spécialités différentes au cours de leur carrière.

UN MOT POUR LES RÉSERVISTES

Le CRGHC Stéphane Piat, alors directeur central du SCA, a salué en décembre 2020 « l'engagement et le dévouement des 24 500



hommes et femmes, militaires et civils, qui soutiennent les forces, en tout temps et en tous lieux, sur les théâtres d'opérations comme sur le territoire national, quelles que soient les circonstances. »

Le directeur central n'a pas oublié de citer le rôle des réservistes dans cet engagement : « Si la mission a été tenue, c'est à vous tous, militaires d'active et de réserve, personnels civils de tous statuts, que nous le devons. Vous constituez les maillons indissociables de cette formidable chaîne qui permet au SCA de servir au plus près des forces. »

Comme pour les autres armées, services et directions, l'ensemble des actions concernant les réserves du SCA sont coordonnées par un délégué aux réserves, en l'occurrence, le commissaire en chef de 1^{re} classe Gilles Cannet.

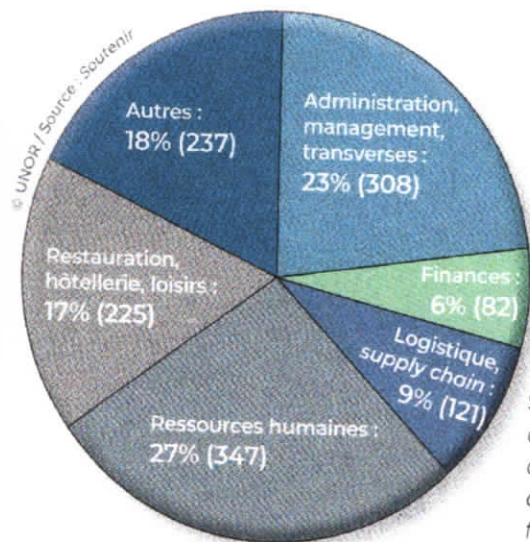
80% DANS LES GSBDD

Le SCA « est un service employeur et gestionnaire de réservistes » peut-on lire dans *Soutenir*, le magazine du commissariat des armées (n° 16, oct-déc. 2020).

« La sous-direction "employeur" est chargée du suivi des réservistes employés par le SCA ; la division de gestion des corps étant quant à elle responsable de la gestion des commissaires et aumôniers^[1] de réserve, employés par le SCA ou d'autres armées, directions et services. »

Les réservistes du SCA « servent à près de 80% dans les GSBdD^[2] participant au soutien opérationnel des forces armées, précise encore la revue.

En fonction de leur expertise, ces réservistes sont également affectés dans les Plateformes commissariat (PFC), à l'Établissement logistique du commissariat des armées (ELoCA), dans les écoles de formation, ou bien encore en administration centrale. Certains d'entre



Domaine d'emploi des réservistes employés par le SCA.

eux sont également parfois déployés en OPEX « en fonction des besoins de l'EMO SCA », l'état-major opérationnel du service du commissariat des armées.

20% D'OFFICIERS

Pas moins 1 400 réservistes selon le magazine – 1 688 selon le site Internet du

ministère des Armées – servent au sein des établissements du SCA. Cet effectif se répartit pour 26% en militaires du rang, 54% en sous-officiers ou officiers mariniers et 20% en officiers (dont les commissaires). Selon la Garde nationale, « près de 500 commissaires de réserve travaillent au profit du Service du commissariat des armées, des armées et des formations rattachées. » Environ 30% de ces réservistes sont des femmes.

Les réservistes employés par le SCA proviennent des trois armées à hauteur de 44% pour l'armée de terre, 28% pour l'armée de l'air et de l'espace, 20% pour la Marine nationale, contre seulement 8% issus directement du SCA et qui occupent les fonctions de commissaires. ■

Source : *Soutenir*, le magazine du commissariat des armées n° 16 -oct.-déc. 2020 ; MINARM/SCA ; ANORSCA.

UN NOUVEAU DCSCA

Par décision du Conseil des ministres du 24 mars 2021, le commissaire général de 1^{re} classe Philippe Jacob a été élevé aux rang et appellation de commissaire général hors classe, et nommé directeur central du Service du commissariat des armées (DCSCA) à compter du 31 mars 2021. Il succède à ce poste au CRGHC Stéphane Piat qui avait été nommé en décembre 2016.

D'encrage Marine, le CRGHC Jacob a notamment été chef de la division "soutien" au commandement des opérations spéciales puis directeur de la formation humaine et militaire de l'École navale. En 2007, il est adjoint au chef de l'état-major particulier du président de la République, puis en 2013, chef du bureau "personnel - moral - formation" de l'EMA. Le 1^{er} septembre 2020, il avait été nommé chef du service ressources et systèmes d'information RH à la DRHMD.



Le commissaire général hors-classe Philippe Jacob, DCSCA.

L'ANORSCA AU SERVICE DES RÉSERVISTES

Membre de l'UNOR (Association nationale des officiers de réserves du service de commissariat des armées (ANORSCA) a été fondée en 1892 sous le nom de Reunion Amicale des officiers du cadre auxiliaire du service de santé. Elle change de nom plus tard pour s'appeler Association nationale des officiers de réserve du corps technique et administratif du service de santé des armées (ANORCTASSA).

Elle prend enfin le nom d'ANORSCA le 1^{er} janvier 2016, date à laquelle les officiers de réserve du CTASSA, dont le corps a été mis en extinction, ont été transférés dans le corps des commissaires des armées.

Aujourd'hui peuvent devenir membre de l'ANORSCA les officiers de réserve et les aspirants du corps des commissaires des armées (réserve opérationnelle, réserve citoyenne, honoraires) et les officiers de réserve honoraires ou citoyens ayant servi dans un corps mis en extinction dont les membres ont été intégrés au corps des commissaires des armées.

CONTRIBUER

À L'INSTRUCTION TECHNIQUE

Outre son rôle dans le lien armée-Nation, l'association actuellement présidée par le commissaire en chef de 1^{re} classe (R) Christian Saliceti, a notamment pour buts de :

- contribuer à l'instruction technique d'officier de réserve du SCA et à l'information générale d'officier de réserve par tous les moyens appropriés ;
- tenir au courant des modifications apportées aux lois, décrets et règlements qui régissent les armées et le SCA ;
- participer aux actions de recrutement ou de formation de réservistes, en liaison avec le SCA, les armées ou services dans lesquels ils sont susceptibles d'être affectés ;
- resserrer les liens de camaraderie et de solidarité qui unissent tous ses membres.

Site Internet de l'ANORSCA : <http://www.anorsca.fr>

[1] Selon la Garde nationale, il y a près de 80 aumôniers réservistes. Les aumôniers relèvent du CEMA pour leur emploi et du SCA pour leur administration et leur gestion.

[2] Le Groupement de soutien de base de Défense (GSBdD) est un organisme interarmées.